

Marie-Hélène Gaudreau espère un traitement équitable pour les aînés



La députée de Laurentides–Labelle, Marie-Hélène Gaudreau, poursuit la bataille pour le traitement juste et équitable de tous les aînés admissibles à la pension de vieillesse. C'est ce que vise le projet de loi C-319 que le Bloc Québécois a déposé et qui prévoit rehausser de 10% la pleine pension de vieillesse pour tous les aînés de 65 ans à 74 ans, afin de mettre un terme à la discrimination sur l'âge.

Les représentants de plusieurs associations québécoises d'aînés ont signifié leur appui à ce projet de loi qui prévoit également faire passer de 5000\$ à 6500\$ l'exemption à l'égard du revenu dans le calcul du montant du supplément de revenu garanti. Les aînés de plus de 65 ans représentent 28 850 personnes dans la circonscription.

« En ne réservant la hausse de la pension qu'aux personnes de 75 ans et plus, Ottawa a créé deux classes d'aînés. Que le gouvernement veuille faire des économies sur le dos de nos citoyens les plus vulnérables est d'un manque de compassion qui nous heurte profondément. Priver les aînés de 65 ans à 74 ans d'une augmentation qui leur est légitimement due est une injustice qui dure depuis trop longtemps. On doit corriger le tir et c'est ce que vise notre projet de loi », signale Mme Gaudreau.

